

## **Continental aide les flottes à se préparer à la Taxonomie de l'UE**

- **La Taxonomie européenne classe les activités économiques durables afin de guider les commandes et les investissements des consommateurs**
- **Continental explique la nouvelle réglementation**
- **Des pneus écoénergétiques permettent de répondre aux exigences taxonomiques**
- **Les flottes à vocation durable bénéficient déjà d'avantages par rapport à la concurrence**

Diegem, le 30 octobre 2023. Continental a mis en service un nouveau portail informatif à l'attention des flottes actives dans le secteur des transports et de la logistique. Ce portail très complet fournit des informations détaillées sur la meilleure façon de se préparer à répondre aux exigences de la Taxonomie européenne. Le portail et sa vidéo sont accessibles [ici](#) dès maintenant. La Taxonomie de l'UE est un système de classification conçu pour orienter les commandes et les investissements vers des activités économiques durables et respectueuses de l'environnement.

### **La Taxonomie de l'UE garantit une grande transparence et guide les consommateurs et les investisseurs dans leurs décisions**

Conformément aux dispositions du Pacte Vert et de son "plan de financement d'un développement durable", l'UE a instauré un système de classification des activités économiques durables. La Taxonomie de l'UE aide les investisseurs à prendre des décisions et à investir préférentiellement dans des activités écologiquement durables, ce qui – par ricochet – devrait pousser toujours plus les entreprises de l'UE sur la voie du développement durable. Le système de classification permet d'évaluer les activités économiques en fonction de leur impact environnemental, incitant ainsi les entreprises à multiplier les efforts pour réduire leur empreinte négative sur l'environnement et le climat. En favorisant la transparence, la Taxonomie offre aux clients un cadre comparatif et leur permet de privilégier les produits et les services émanant d'entreprises contribuant activement à l'atteinte des objectifs climatiques, par exemple. De même, il oriente les investisseurs vers les sociétés à vocation durable.

### **La Taxonomie européenne s'applique aussi aux entreprises du secteur des transports.**

La Taxonomie définit six objectifs écologiques et identifie les activités économiques qui contribuent de manière significative à les atteindre. Pour les sociétés actives dans le secteur des transports et de la logistique, concernées elles aussi par la nouvelle réglementation, la lutte contre les dérèglements climatiques et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> représentent des objectifs cruciaux. Car si l'on en croit les chiffres d'Eurostat, l'Office statistique de l'UE, le secteur des transports serait à l'origine d'environ un quart des 3,54 milliards de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises dans l'UE (depuis 2021), dont 740 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sont imputables au trafic routier et 207 millions de tonnes aux camions et aux bus.

Les entreprises disposent d'un vaste choix de mesures pour réduire l'empreinte carbone de leur activité économique, comme l'investissement dans des flottes à faible émission ou zéro émission ou l'amélioration du rendement énergétique des véhicules en les équipant de pneus adéquats. Le label pneumatique européen permet de distinguer les produits conformes à la réglementation taxonomique. Ils doivent figurer dans les deux meilleures classes pour le critère 'résistance au roulement' et la meilleure classe pour le critère 'niveau sonore externe', comptant plus d'un modèle de pneu déjà disponible sur le marché (conformément à la [base de données EPREL](#) sur les produits).

### **Continental explique la réglementation et inventorie les produits conformes**

Dans le cadre de son approche LODC (Lowest Overall Driving Costs), Continental fournit aux sociétés de transport les informations nécessaires pour se préparer au mieux aux exigences de la Taxonomie ainsi que des rapports sur le développement continu du système de classification. Parallèlement, les conseillers clientèle de Continental prodiguent aux gestionnaires de flotte des conseils personnalisés sur les produits qui répondent aux exigences de la réglementation. La mise en œuvre de la Taxonomie est graduelle et l'obligation de fournir un rapport ne s'applique pas encore à toutes les entreprises. Ce qui ne semble pas empêcher de nombreux acteurs du secteur logistique d'anticiper cette obligation et de s'y conformer. On peut s'attendre en effet à ce que la contrainte de fournir un rapport se généralise progressivement à partir de 2025. De futures évolutions sont également à prévoir.

### **Les flottes qui respectent les règles taxonomiques ont déjà un avantage par rapport à la concurrence**

En anticipant les dispositions de la Taxonomie UE et en réduisant dès maintenant leur empreinte carbone, les entreprises disposent d'un argument commercial supplémentaire auprès de leurs clients. C'est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de clients qui, en raison de leur taille, sont déjà tenus d'émettre un rapport taxonomique. Ce qui nous fait dire que même si, à la base, l'instauration de la Taxonomie UE apparaît comme un défi de plus pour les sociétés de transport, il s'avère qu'elle leur offre aussi une belle opportunité de se démarquer de la concurrence. Et ce n'est pas tout ! Investir dans le rendement énergétique des véhicules est toujours payant, puisqu'en réduisant leur consommation, vous réduisez aussi vos frais d'exploitation. Les pneus jouent ici un rôle significatif, puisque les coûts opérationnels impactés par les pneus représentent plus de 50% de l'ensemble des coûts de la flotte.

---

Topic links:  Video  Photo  Info  Website

---

**Continental** développe des technologies et des services novateurs en vue d'une mobilité durable et connectée des personnes et des marchandises. Depuis sa fondation en 1871, la société mise sur la technologie et propose des solutions sûres, rentables, intelligentes et abordables dans le domaine des véhicules, des machines, du trafic et des transports. En 2022, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 39,4 milliards d'euros et emploie actuellement près de 200.000 personnes dans 57 pays et marchés.

La **Division Pneus** compte 24 sites de production et de développement répartis dans le monde entier. Elle figure parmi les fabricants de pneus les plus influents au monde. Avec plus de 57.000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 11,8 milliards d'euros en 2021, Continental est un des leaders technologiques sur le marché du pneumatique et propose une large gamme de produits pour voitures de tourisme, véhicules utilitaires, engins spécifiques et deux-roues. Les investissements permanents consentis dans la recherche et le développement contribuent de manière significative à une mobilité plus rentable et plus écologique. La division Pneus propose également des services à l'intention du secteur commercial et des applications fleet, ainsi que des systèmes numériques pour la gestion des pneus de véhicules de société.

### Personne de contact

---

Frank Buntinx  
Head of Fleet Solutions & TT  
Continental Benelux  
[frank.buntinx@continental.com](mailto:frank.buntinx@continental.com)  
+32 (0)470 92 13 97

### Pictures/captions



Continental\_PP\_EU-Taxonomie

Continental a mis en service un nouveau portail explicitant la Taxonomie UE à l'intention des flottes actives dans le secteur des transports et de la logistique.



Continental\_PP\_Video\_EU-Taxonomie

En plus de fournir des informations très complètes, le portail propose aussi une vidéo qui détaille les exigences de la Taxonomie européenne.